

DECISION N° 2025-315

Portant nomination et délégation de signature Monsieur Raphaël KATO DE ROBERT qualité de chef du service D'appui au Pilotage

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu les articles R327-1 et suivants du code de la recherche ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Monsieur Raphaël KATO DE ROBERT est nommé chef du service d'appui au pilotage

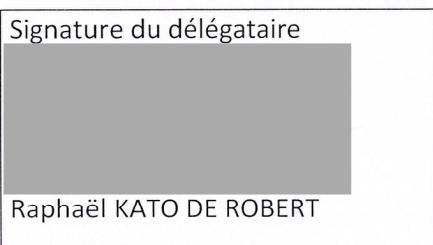
Article 2 : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Monsieur Raphaël KATO DE ROBERT, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous les actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 3 : La décision n°2025-052 portant délégation de signature de Monsieur Raphaël KATO DE ROBERT en qualité d'adjoint à la cheffe du service d'appui au pilotage est abrogée.

Article 4 : La présente décision prend effet au 1 août 2025. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.

Fait, le 12 août 2025

Signature du délégué



Raphaël KATO DE ROBERT

Le Directeur de l'INED,



François CLANCHÉ

INFORMATION SUR LES DELAIS ET VOIES DE RE COURS

(ART. R 421-1 et suivants du Code de justice administrative)

Si vous souhaitez former un recours contre cette décision, vous pouvez former :

Un recours administratif : recours gracieux devant la Directrice de l'Ined.

Ce recours peut être fait sans condition de délai. Cependant, si vous souhaitez ensuite former un recours contentieux en cas de rejet du recours gracieux, il devra être formé avant l'expiration d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.